

**AR Prefecture**

006-210600912-20240208-2024\_15-DE  
Reçu le 09/02/2024



**Comité Social Territorial**

placé auprès du Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale  
des Alpes-Maritimes  
33 avenue Henri Lantelme - Espace 3000 -  
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR CEDEX  
Tél. : 04.92.27.34.34  
Fax : 04.92.27.34.35

Monsieur le Président du Centre de Gestion de la  
Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes  
Bureaux Espace 3000  
33 avenue Henri Lantelme  
06705 ST LAURENT DU VAR CEDEX

Saint-Laurent-du-Var, le 23/01/2024

**Objet : Avis du comité social territorial du 23/01/2024**  
2024-7

Monsieur le Président,

Vous avez soumis à l'avis du comité social territorial un dossier relatif au point suivant :

**Protection sociale complémentaire**

J'ai l'honneur de vous informer que le comité social territorial a émis, dans sa séance du 23/01/2024, un avis favorable sur ce dossier.

En application de l'article 93 du décret n°2021-571 du 10 mai 2021, les membres du comité social territorial doivent, dans un délai de deux mois, être informés par une communication écrite du Président, des suites données à leur avis.

En conséquence, vous voudrez bien me rendre destinataire de tout document précisant la suite donnée à votre saisine notamment sous forme de copie de la délibération de l'assemblée délibérante, modification ou retrait du point.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Comité social territorial



**AR Prefecture**006-210600912-20240208-2024\_15-DE  
Reçu le 09/02/2024**ANNEXE 1 :**Collectivités relevant du CST du CDG06 ayant déclaré leur intention d'intégrer la consultation  
Relative à la mise en œuvre des conventions de participation Santé et Prévoyance 2025-2030

AIGLUN
AMIRAT
ANDON
ASCROS
ASPREMONT
AURIBEAU
BAIROLS
BENDEJUN
BERRE LES ALPES
BEUIL
BLAUSASC
BONSON
BOUYON
BREIL
CAILLE
CANTARON
CASTAGNIERS
CASTILLON
CCAS BREIL SUR ROYA
CCAS LEVENS
CCAS SOSPEL
CCAS ST ANDRE
CCAS ST JEAN CAP FERRAT
CCAS ST JEANNET
CCAS ST PAUL DE VENCE
CDG06
CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE
CIPIERES
CLANS
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
COURMES
COURSEGOULES
CREDIT MUNICIPAL DE NICE
CUEBRIS
DURANUS
ENTRAUNES
ESCRAGNOLLES
FALICON
FONTAN

GARS
GILETTE
GORBIO
GOURDON
GREOLIERES
GUILLAUMES
ISOLA
L'ESCARENE
LA BOLLENE
LA PENNE
LA ROQUETTE SUR VAR
LA TOUR SUR TINEE
LA TURBIE
LANTOSQUE
LE BAR SUR LOUP
LE ROURET
LE TIGNET
LES CAMPÉLIERES
LES FERRES
LEVENS
MALAUSSÈNE
MARIE
MOULINET
OPIO
PEILLE
PEILLON
PEONE VALBERG
PIERREFEU
PUGET THENIERS
REVEST LES ROCHES
RIGAUD
RIMPLAS
ROQUESTERON
ROURE
S.I.V.O.M. DE LA VESUBIE (ex BRBV)
SAORGE
SCOT'OUËST
SERANON
SI PONT DU LOUP
SI VALBERG

**AR Prefecture**006-210600912-20240208-2024\_15-DE  
Reçu le 09/02/2024**ANNEXE 1 :**

Collectivités relevant du CST du CDG06 ayant déclaré leur intention d'intégrer la consultation  
Relative à la mise en œuvre des conventions de participation Santé et Prévoyance 2025-2030

SIVOM DE LA TINEE
SIEVI
SILCEN
SIVOM LES VILLAGES PERCHES
SM PARC NATIONAL PREALPES D'AZUR
SIVOM PAYS DE VENCE
SM VALBERG
SMED
SOSPEL
ST AGNES
ST AUBAN
ST ANTONIN
ST CEZAIRE SUR SIAGNE
ST ETIENNE DE TINEE
ST MARTIN D'ENTRAUNES

ST MARTIN VESUBIE
ST SAUVEUR SUR TINEE
ST VALLIER DE THIEY
TENDE
SYNDIC DE GESTION FOURRIERE MUNICIPALE
TOUET SUR VAR
TOURRETTES SUR LOUP
TOURRETTE LEVENS
TOURNEFORT
UTELLE
VALDEBLORE
VALDEROURE
VENANSON
VILLARS SUR VAR

1